

Interface 20

Interface, numéro 20 | Revue éditée par la FAI | Septembre 2014



Évolution de la Genève internationale
Du dépassement du territoire fonctionnel au profit de nouvelles proximités d'usage



Editorial

Chantiers ouverts, chantiers en cours	4
Un président ingénieur	5

DOSSIER 6-29

Évolution de la Genève internationale

Introduction	8
1. Contexte historique et urbain	10-11
2. La Genève internationale en mutation	14-15
3. Le quartier international et la ville en résonance	17
4. Relocalisation du global de l'exception dans du local ordinaire	18
5. Mutations du quartier	22-25
6. La nouvelle donne politique Interview Alexandre Fasel	26
7. Politique locale Interview François Longchamp	28 - 29

Pages de couverture
La Maison de la Paix,
l'OMS, le BIT et la
Mission permanente
du Canada auprès
des Nations Unies.
© P. BELLABOSCO



6-29
Dossier
Évolution de
la Genève
internationale

Concours

CEVA - Gare des Eaux-Vives	30 - 31
----------------------------	---------



32-33
Zoom sur
Communaux
d'Ambilly

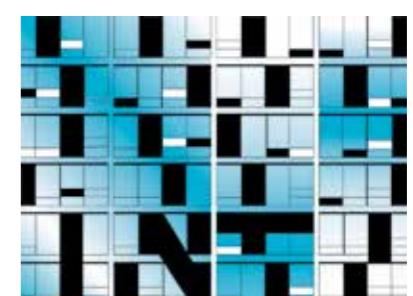
Zoom sur

GP Communaux d'Ambilly	32-33
------------------------	-------



Maison de l'architecture

Saison 2014-2015	34 - 35
------------------	---------



34-35
Maison de
l'architecture
Saison
2014-2015

Pages des Associations

36-38

Membres de la commission
Promotion et communication
Pierre-Yves Heimberg, François de Marignac,
Bénédicte Montant, Jérôme Ponti,
Daniel Starrenberger et Jean-Pierre Stefani.

Rédaction
Patrice Bezos, Pierre-Yves Heimberg,
François de Marignac, Jiri Horsky,
Marie-Christophe Ruata-Arn,
Daniel Starrenberger, Marcos Weil.

Comité de rédaction du dossier
Marie-Christophe Ruata-Arn, Jean-Pierre Stefani,
Rémi Baudouï et David Gaillard.

Iconographie
Pierre Bellabosco, DALE, Luca Fascini,
Marco De Francesco, De Giulì & Portier,
Brigida Gonzales, FIPOI, Frei-Stefani,
Linda Martinez, Yannick Mila, Urbaplan, SITG.

Réalisation
Marie-Christophe Ruata-Arn et Antoine Bellwald
Mise en page: Le Bocal
Impression: Imprimerie Nationale
Interface n°20, 15 septembre 2014, 3'500 ex.

Editeur
FAI – Fédération des associations
d'architectes et d'ingénieurs de Genève
CP 5278 – CH 1211 Genève 11
Téléphone: 058 715 34 02
Email: interface@fai-ge.ch
Site internet: www.fai-ge.ch

Comité de la FAI
Daniel Starrenberger, ingénieur SIA (président)
Patrice Bezos, architecte AGA (vice-président)
Dominique Boymond, géomètre AGG (trésorier)
David Amsler, ingénieur AGI
Philippe Calame, géomètre AGG
Danilo Ceccarini, architecte SIA
Nathalie Couderq, géomètre AGG
Marcel Hart, architecte SIA
Jiri Horsky, ingénieur AGI
François de Marignac, architecte AGA
Rolf Seiler, architecte FAS
Christian Tripod, architecte AGA
Marc Widmann, architecte FAS
Barbara Tirone, architecte MA (invitée)
Dana Dordea (secrétaire permanente)

Commissions
Concours et appels d'offres
Ecoles et formation
Partenaires professionnels
Aménagement et urbanisme
Promotion et communication

Associations constitutives et membres FAI
SIA
Société suisse des ingénieurs et des architectes

AGA
Association genevoise d'architectes

FAS
Fédération des architectes suisses

AGI
Association genevoise des ingénieurs

AGG
Association genevoise des géomètres

Associations, commissions, archives, news
sur le site web de la FAI : www.fai-ge.ch

En juin 2014, l'Assemblée générale de la FAI a élu MM. Daniel Starrenberger et Patrice Bezos respectivement président et vice-président de la Fédération; à noter que c'est la deuxième fois depuis sa création que la FAI a un président ingénieur. Ce numéro est l'occasion de leur donner la parole, afin d'évoquer les thématiques qu'ils vont développer dans le cadre de leur mandat.



Nouvelle présidence FAI

Un président ingénieur

**Chantiers ouverts,
chantiers en cours**

La feuille de route s'annonce dense

La pratique du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) dans la gestion des Autorisations définitives de construire et particulièrement dans celle des Autorisations par procédure accélérée (APA) a été récemment considérablement modifiée.

S'il faut saluer la volonté de raccourcir le délai des procédures administratives, et la concertation intense avec la FAI qui en a permis la mise en place, la Fédération devra néanmoins rester attentive à la manière dont ces nouveaux outils seront utilisés. Une délégation du Conseil de la FAI a été créée à cet effet. Elle rencontrera régulièrement la Direction des autorisations de construire pour faire un monitoring de l'application de ces nouvelles pratiques et dresser un bilan annuel de la situation afin de demander les adaptations qui paraîtront nécessaires.

Nous engageons donc nos confrères qui connaîtront des difficultés dans ce domaine à en faire part à Mme Dana Dordea, notre Secrétaire permanente.

Enfin, le Conseil de la FAI rencontrera prochainement M. Antonio Hodgers pour évoquer la volonté du Conseil d'Etat de nommer directement et pour cinq ans les président(e)s des Commissions consultatives du DALE. Le thème de ce rendez-vous s'annonce... délicat. ♦

Patrice Bezos
Architecte AGA-SIA
vice-président de la FAI

Autre sujet d'importance, la FAI attend beaucoup du projet de loi, actuellement à l'examen du Grand Conseil, qui permettra aux nouveaux plans localisés de quartiers d'inclure des marges de manœuvre importantes en termes de variété des morphologies urbaines, d'adaptations possibles du projet dans les cas de délais prolongés et de qualité de l'espace public.

Après avoir été le premier membre de la FAI en 2003, en tant que président de la SIA, puis vice-président de 2012 à 2014, j'ai été nommé président du Conseil de la FAI pour les deux ans à venir avec, conformément à nos statuts, un vice-président architecte: Patrice Bezos. Ce système bicéphale architecte/ingénieur pour la présidence et la vice-présidence ainsi que le choix de mandats relativement courts nous permet d'être plus représentatifs, et de mieux nous organiser pour affronter la multitude des tâches auxquelles nos professions dans le sens large du terme sont soumises.

On pourrait croire qu'après plus de onze ans d'existence, notre fédération «ronronne» et qu'il suffit d'ajuster les voiliures pour continuer. La vérité est qu'il faut sans cesse travailler et s'investir au sein de la FAI, pour garantir notre rôle d'unique interlocuteur auprès de toutes les institutions et autres acteurs en lien avec l'art de bâtir le territoire.

Lors de mon mandat, je vais entretenir ce lien avec nos nouvelles autorités cantonales: MM. Antonio Hodgers, Luc Barthassat et Serge Dal Busco, ainsi qu'avec leurs chefs de services et leurs directeurs.

Occuper le terrain, rester sur le devant de la scène, ne jamais œuvrer à titre personnel mais pour ce que nous représentons, la grande force de la FAI se trouve au sein des ses commissions et de ses groupes de travail. J'éprouve, depuis la création de la Fédération, de l'admiration pour l'énergie dépensée sans compter par ses membres, l'enthousiasme et les passions qui animent les uns et les autres.

Aujourd'hui, en tant que président, mon rôle sera de les soutenir et de les encourager dans leurs travaux, tout en proposant un cahier des charges clair afin de trouver ensemble les synergies qui permettront de dynamiser nos actions.

Enfin, durant ces deux années à venir, nous allons poursuivre et renforcer les liens avec nos différents partenaires. J'aimerais citer ici particulièrement la Maison de l'architecture (MA) pour les expositions et les débats qu'elle organise, mais aussi pour le «Centre d'architecture, d'urbanisme et de design», un projet nécessaire afin que Genève ait enfin un lieu physique consacré à l'art de construire.

On dit souvent que le «genevois» est grognon, qu'il répète qu'ici, rien ne se fait. Pourtant l'avenir est devant nous. Lorsque l'on voit tous les projets en cours et à venir, Praillle-Acacias-Vernet (PAV), liaison ferroviaire Coranav-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), plan du «Jardin des Nations», réseau de tram, patinoire, etc., on peut légitimement penser que Genève et sa région bougent et qu'il est en train de se passer quelque chose d'important pour nos professions. La FAI doit être l'un des acteurs majeurs de ce développement! ♦

Daniel Starrenberger
Ingénieur civil EPF-SIA
président de la FAI



NATIONS UNIES
UNITED NATIONS

SOMMAIRE ÉVOLUTION DE LA GENÈVE INTERNATIONALE

Introduction	8	4. Relocalisation du global de l'exception dans du local ordinaire	18
1. Contexte historique et urbain	10-11	5. Mutations du quartier	22-25
2. La Genève internationale en mutation	14-15	6. 2009-2013: la nouvelle donne politique	26
3. Le quartier international et la ville en résonance	17	7. Point de vue de la politique locale	28-29



Évolution de la Genève internationale

Du dépassement du territoire fonctionnel au profit de nouvelles proximités d'usage

Il y a trois ans, nous vous proposions une première visite de la Genève internationale. A cette occasion, l'ensemble des acteurs de ce morceau de ville, «mondialement reconnue et localement méconnue», avaient été présentés aux lecteurs d'Interface (n° 14). Aujourd'hui, la donne a changé, que ce soit sur le plan géopolitique mondial, ou localement, quant à la gestion de l'existant. L'adoption de nouvelles dispositions légales, liée au Plan Directeur Cantonal 2030 innervé le plan d'aménagement de la zone, appelé «Jardin des Nations».

Comment la Genève internationale évolue-t-elle dans ce contexte transformé? Quelles sont les mutations en cours et à venir? Ce dossier présente les potentiels passés, présents et futurs de ce territoire à la fois si proche et si lointain.

La Genève internationale est née initialement de l'installation sur la rive droite du Palais des Nations après la première guerre mondiale. Sa première renaissance à la fin des années 1950, coïncide avec la période où il s'agissait de conférer au quartier des Nations une mission de premier plan dans l'accueil des Organisations internationales issues du second conflit mondial. Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie avec la modification du règlement d'urbanisme de 1957 votée par le Grand Conseil à la fin 2013. Les terrains qui se situaient précédemment en 5^{ème} zone (zone villa), se trouvent désormais en zone 3 (3^{ème} zone de développement).

A lui seul, le périmètre du plan du «Jardin des Nations» couvre 330 hectares. Sans nul doute, Genève renoue ici avec sa tradition oubliée des grands projets structurants. Ainsi, ce «Jardin» qui, en dépassant les 240

hectares du quartier Praillle-Acacias-Vernets (PAV) pourra porter, pour les vingt années prochaines, les plus grandes mutations urbaines du début du XXI^e siècle.

La nouvelle Genève internationale peut-elle pleinement participer à la construction des proximités ainsi que des hybridations fonctionnelles et sociales requises dans le débat public sur la Genève écologique et durable? Ne peut-on également penser que la nature des mutations en cours dans le quartier de la Genève internationale, et les nouvelles dynamiques instaurées finiront par déborder les limites strictes assignées au plan d'aménagement de zone pour innover la ville toute entière?

En réinscrivant l'analyse de l'évolution de la Genève internationale dans un double contexte historique et culturel de la planification urbaine locale, cet article tente de comprendre le dess(e)in de la ville en chantier.

© P. BELLAROCO



Contexte historique et urbain

1.1 _ Le fruit d'un paradoxe historique

La Genève protestante n'a existé que par sa capacité à dépasser l'hostilité de son environnement politique immédiat en construisant des relations avec des territoires politiques éloignés. Ce paradoxe – proximité avec le global, éloignement avec le local – a organisé un certain rapport au territoire. Il fut au cœur du succès historique de la première Genève internationale que nous connaissons aujourd'hui. Cette dernière a offert, dans une distanciation avec la ville de Genève saisie de loin que par la vue de son jet d'eau et une frontière avec la France voisine, les conditions optimales de développement des échanges fonctionnels entre acteurs internationaux et légations nationales. Le splendide isolement de la Genève internationale sur le plan spatial[2] fut une valeur ajoutée pour la diplomatie et les échanges intégratifs. Peut-on considérer d'un point de vue analogue que la nouvelle Genève internationale à venir maintiendra ce dispositif de construction d'un lien fort avec le lointain tout en recherchant le développement de la proximité avec les territoires urbains situés de l'autre côté de la frontière?

1.2 _ La construction du quartier de la Genève internationale de 1919 à nos jours

Hébergée à l'Hôtel National jusqu'en 1936, la Société des Nations (SDN) emménagea ensuite dans ce qui devrait être «le temple de la paix mondiale», le Palais des Nations, construit à la fin des années 1920 suite à un grand concours international, qui fut l'objet d'un conflit et d'une polémique entre architectes – les Académiques versus les Modernes. La controverse autour de la nature du projet architectural s'est accompagnée d'un débat pour le moins intense sur la nature de l'urbanisme à promouvoir pour fabriquer à Genève le territoire de la paix entre les peuples. Symptomatique d'une époque, le projet utopique de la *Cité mondiale* proposé en parallèle par Le Corbusier – un quartier radicalement nouveau entièrement dédié à la paix internationale – fut refusé. Imaginée en marge du concours du Palais des Nations, cette «Cité» inscrivait dans le territoire une double logique politique et architecturale: d'une part la nécessité d'avoir un topos et des institutions pour que la paix puisse être débattue, entretenue et validée, et d'autre part l'évidence d'une architecture rationnelle au service de ces enjeux.

Dans l'enthousiasme du projet d'une paix que l'on croyait à jamais reconquise, la planification du quartier de la Genève internationale s'est construite durant l'entre-

deux-guerres à travers une succession de plans d'ensemble qui ont défie les crises diplomatiques successives de la SDN. L'appel de Camille Martin et Maurice Braillard «Pour la grande Genève» en 1927 marque l'intérêt du politique pour une Genève ouverte sur le monde. Néanmoins, l'incarnation, dans la pierre, du projet de la paix mondiale ne parvint pas à épouser les orientations de la planification étatique du moment. En effet, dès le début, des tensions entre un urbanisme de planification et une implantation autonome des bâtiments apparaissent.

Ce hiatus entre planification et projets semble refléter, à sa façon, les écarts qui existent entre le projet wilsonien de la paix en tant qu'idéal global, et sa laborieuse mise en pratique dans un contexte géopolitique mondial se dégradant fortement et révélant à la communauté internationale, dès le début des années 1930, l'impuissance de la SDN à résoudre les poussées hégémoniques du Japon, de l'Allemagne nazie, la guerre italo-éthiopienne, la guerre civile espagnole et le second conflit mondial.

1.3 _ Un territoire archipel

Jean-Marc Lamunière le rappelle: «La conception même des bâtiments et leur environnement proche les isolent et contribuent à une certaine fragmentation du territoire. Les programmes comprennent leurs propres services sociaux, leurs restaurants, leurs parkings et parfois leurs centres d'achats.»¹

Ainsi, dès leur implantation, chaque institution est apparue comme autonome, à la fois isolée de ses voisines les plus proches et aussi détachée de toute relation avec le territoire de Genève. Cette donnée, de base du processus original de développement de la Genève internationale a persisté d'hier à aujourd'hui. Elle se trouve de facto avoir été amplifiée par les enjeux fonctionnels même de la sécurisation des bâtiments, rendue nécessaire après l'attentat suicide du 19 août 2003 contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad qui coûta la vie à vingt-deux personnes, dont le représentant spécial Sergio Vieira de Mello. Ce rapport si particulier au territoire pourrait illustrer les analyses philosophiques de Peter Sloterdijk, sur le rapport à l'intimité de «la bulle», dans ce site englobant du parc, tandis qu'à l'extérieur de celui-ci, c'est la figure de «l'écume» avec toute sa fragilité, qui manifeste le mieux le monde. Pouvez-vous conclure avec Jean-Marc Lamunière qu'il semble difficile de parler à propos de la Genève internationale de «quartier», tant le territoire qui les accueille ressemble d'avantage à un «archipel»?

De fait, la distinction – sociétale – s'exprime de manière bien visible dans ce qui va devenir, suite à des dons ou à des achats de terrains par les pouvoirs publics, le quartier international de Genève. Certaines de ces maisons de maître construites par les vieilles familles patriciennes de Genève et d'ailleurs seront maintenues, transformées en musées ou en espaces administratifs. D'autres seront démolies, comme La Mandragore qui fut remplacée par le nouveau siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR).



YANNICK MILA / WWW.KOUALA.ORG

«L'avenir sera une ère de technique du climat et donc une ère technique tout court. On comprendra de mieux en mieux que les sociétés sont fondamentalement artificielles. Tout doit être produit sous forme technique, aussi bien l'atmosphère métaphorique que l'atmosphère physique».

Peter Sloterdijk, «Ni le soleil ni la mort»

1.4 _ L'architecture moderne en vitrine

Grâce à sa diversité, sa richesse et le libre cours concédé aux architectes par une maîtrise d'ouvrage onusiennne inspirée, Genève dispose d'un parc de bâtiments qui reflète avec précision l'évolution de l'architecture du XX^e siècle et notamment celle de l'architecture moderne internationaliste. On songe ici aux bâtiments «paquebots» que sont le Bureau international du travail (BIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que ceux de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Plus récemment, les bâtiments du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) participent eux aussi d'une mise en scène architecturée d'une certaine idée de l'universalisme onusien. Gageons que ces réalisations ont directement participé à l'ouverture de la scène architecturale genevoise aux courants contemporains et actuels.

Au-delà de ces satisfecit, il demeure essentiel de s'interroger sur le nouveau projet de la Genève internationale en cours de construction. Peut-il être à même de répondre aux nouveaux défis locaux mais aussi globaux que pose le dépassement nécessaire de l'urbanisme international de l'archipel de bâtiments isolés et repliés sur eux-mêmes ? Peut-il être à même d'inclure le reflet d'un monde bouleversé et multipolaire qui a relégué aux oubliettes de l'histoire, l'assurance et le confort – certes paradoxaux – d'un système mondial bipolaire ? Peut-il aussi incorporer les nouveaux défis qui sont imposés à la ville sur les plans climatique, environnemental, social et culturel, et qui requièrent plus que jamais proximités spatiales ou sociales et hybridations des cultures et des savoir-faire ?

1) Jean-Marc Lamunière, 2007, Institutions internationales, in L'architecture à Genève 1976-2000, infolio, p. 341.

Vue imprenable sur les Organisations internationales depuis la Maison des étudiants IHEID (Lacroix-Chessex, Genève). Les pétales de la Maison de la Paix (IPAS, Neuchâtel) viennent longer les voies, annonçant clairement l'entrée de la Genève internationale aux passagers des CFF. En arrière-plan, les Organisations internationales (ONU, OMS, BIT, CICR, OMPI, UIT et HCR) émergent de leur écrin de verdure.



La Genève internationale en mutation

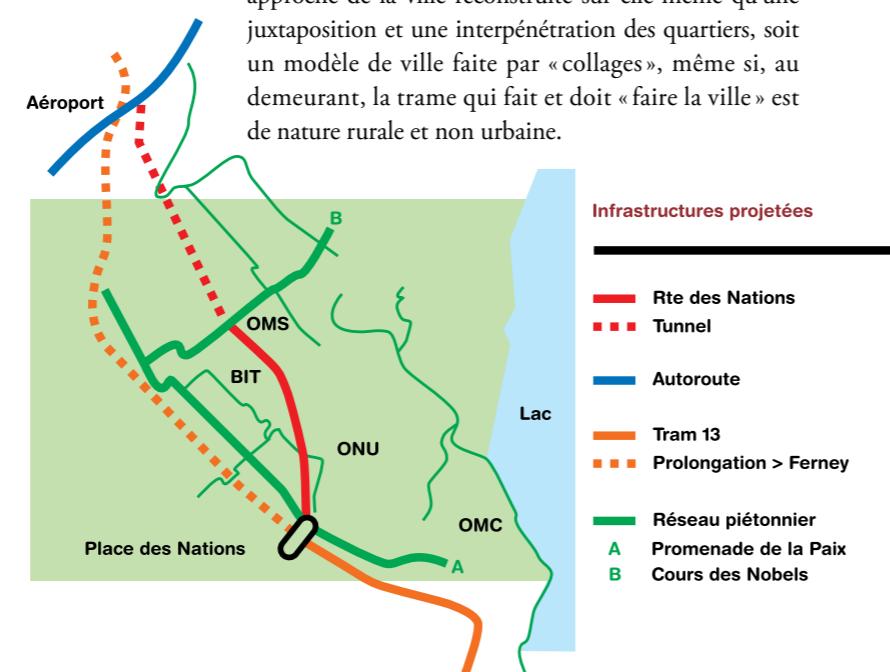
2.1 Nouveau siècle, nouvelle problématique

Sur les bases d'un acte fondateur clairement établi – la fondation de la SDN – le quartier de la Genève internationale s'est donc construit sur un territoire composé de grands domaines agricoles patriciens. Après l'accélération des années 1960 et 1970, le quartier a subi un relatif statu quo dans les années 1980-2000. Avec son entrée dans un siècle nouveau, il se retrouve situé au cœur d'une double nécessité, celle liée aux enjeux de la rénovation/réhabilitation d'un parc de bureaux vieillissants et celle liée aux enjeux du cycle de la modernisation nécessaire pour entretenir la compétitivité du quartier et d'une ville internationale inscrits dans une concurrence désormais mondialisée avec les autres villes onusiennes telles que New York, Vienne, Montréal, Copenhague, Tokyo, Paris, Rome, etc.

Les menaces de départ de Genève de la part de l'OMC, ont fait prendre conscience aux acteurs locaux de l'impérieuse nécessité de renouveler une politique d'aménagement sur le quartier de la Genève internationale selon le paradigme formulé clairement à l'époque par Ruth Dreifuss: «Genève ne serait pas Genève sans les Organisations internationales. Le départ de l'OMC remettrait en cause le rôle international de Genève, ce qui appauvrirait le canton et fragiliserait la position internationale de la Suisse.» Le quartier de la Genève internationale est aujourd'hui le plus grand des chantiers genevois. Il mobilise à l'unisson, Ville, Canton et Confédération.

2.2 Le «Jardin des Nations», du plan à la réalisation

Le Plan directeur de quartier dit du «Jardin des Nations» adopté par le Conseil municipal des Communes du Grand-Saconnex (26 janvier 2004), de Pregny-Chambésy (25 janvier 2004), de Genève (30 novembre 2004) et approuvé par le Conseil d'Etat de Genève du 23 mars 2005, a constitué le document de référence permettant d'engager la transformation du quartier international dans une triple logique jusque-là inédite et parfaitement transcrise dans ses objectifs généraux : – d'une part l'ouverture faite en direction du développement et l'extension des Organisations internationales (OI) et des activités liées aux Organisations non gouvernementales (ONG) ; – d'autre part la nécessité de mettre en valeur un important réseau d'espaces verts qui puisse être rendu accessible à l'ensemble de la population ;



– et le renforcement des déplacements motorisés, tout en facilitant la mobilité douce par la préservation et l'amélioration des cheminements piétons et cyclables.

Le parti pris est celui d'un « compromis » des histoires cumulées entre le XIX^e et ce début de XXI^e siècle. Il s'offre comme une sorte d'écriture urbaine en forme de palimpseste – par couche – des origines à aujourd'hui. L'ancienne trame verte, providentiellement conservée par l'architecture moderne internationale, s'offre à nouveau comme support de référence du projet tant en matière de constitution du réseau des espaces verts que des mobilités douces. La Genève internationale bâtie fonctionne à son tour comme structure de polarisation de la densification potentielle des nouvelles constructions dont elle aurait besoin.

L'intégration dans l'espace urbain de ces deux «plateaux» historiques est accentuée par différents types d'infrastructures : la prolongation du tram 13 le long de la route de Ferney jusqu'en France et le percement de la Route des Nations à travers la colline du Grand-Saconnex, ainsi que l'aménagement des parcs relais de Sécheron, des Tuilleries et de la jonction de Ferney; mais aussi, côté ville en direction du lac, et en écho au débat sur la «ville continue» initié en 2009 suite au référendum contre l'extension de l'OMC, le développement d'un véritable réseau piétonnier : la promenade de la Paix, du lac jusque derrière la colline du Grand-Saconnex et, transversalement à la hauteur de l'OMS, le cours des Nobels.

Le «Jardin des Nations» privilégie donc plus une approche de la ville reconstruite sur elle-même qu'une juxtaposition et une interpénétration des quartiers, soit un modèle de ville faite par «collages», même si, au demeurant, la trame qui fait et doit «faire la ville» est de nature rurale et non urbaine.



Le projet des Feuillantes soutenu par l'Etat sera une vitrine culturelle et touristique à proximité immédiate de la Place des Nations. «... une porte d'entrée, publique, majeure, ouverte sur le périmètre des Organisations internationales.» comme l'explique le Conseiller d'Etat François Longchamp dans son interview en pp. 28-29.

2.3 Un plan monofonctionnel à l'épreuve des usages actuelles

Ce choix d'urbanisme prédispose au maintien de la dimension fonctionnelle du quartier des Organisations internationales, logiquement renforcée par de nouvelles infrastructures de communication. Il relativise ce faisant toute ambition assumée d'interpénétrations entre la Genève historique et la Genève internationale, au-delà même de la trame verte et les mobilités douces qu'il entend encourager.

Le passage d'un urbanisme de parc – la Genève internationale historique – à un urbanisme de jardin – la Genève internationale de demain – devrait faciliter la densification des activités de la gouvernance mondiale sans remettre fondamentalement en cause le monofonctionnalisme efficient actuel, même si, au demeurant, les acteurs du projet revendentiquent la nécessité de doter le quartier en logements, crèches, petits commerces, bureau postal et agences bancaires.

Ainsi posé, l'élaboration du plan «Jardin des Nations», conçu sur plusieurs années, marque un tournant majeur dans la manière de penser et d'agir sur ce territoire. Il rend aussi compte de la clôture d'un parti pris architectural et urbain initié au début des années 1920 et demeuré quasi inchangé jusqu'au début des années 2000.

2.4 Un quartier en chantier : réalisations récentes et à venir

Jouant avec l'existant, la rénovation/extension de l'OMC, fruit d'un concours international lancé en 2008, avait initié un double mouvement : vers le Lac en bas, vers le Jura en haut. Ainsi, depuis 2008, on assiste clairement à une dynamisation du lieu. Avec la modification de zone opérée dans le périmètre du «Jardin des

Nations», le quartier international poursuit sa mutation. De nouveaux chantiers ne cessent de surgir. Les succès présents et à venir procèdent d'une mécanique bien rodée. La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) facilite depuis 1964 l'établissement des Organisations internationales ainsi que leur transformation présente, et gère tout autant l'organisation des concours que le suivi des chantiers : nouvelles réalisations ou réhabilitations.

La Maison de la Paix, en forme de pétales de verre, trône en face d'un complexe de logements écologiques récemment réalisé. A proximité, la maison des étudiants de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) participe d'une mixité fonctionnelle au service d'un cluster élargi aux activités académiques de soutien à la Genève internationale. Le bâtiment des Feuillantes – actuellement en projet – situé dans le périmètre de la place des Nations, participera de l'ouverture en cours du quartier puisqu'il y est prévu un programme mixte comprenant un espace d'exposition ouvert au public au rez-de-chaussée ainsi que des espaces administratifs et du logement dans les niveaux supérieurs. Plus haut, le long de la route de Ferney, des projets de tours destinées à différents services, bureaux et logements, mais aussi à des espaces didactiques et des hôtels publics devraient, dans le futur, pleinement contribuer à la transformation du quartier de la Genève internationale.

Le périmètre doit également faire face à de nouveaux types de chantiers : le Palais des Nations, le BIT et l'OMC, les trois objets architecturaux majeurs du site, seront rénovés et/ou étendus d'ici dix à quinze ans selon une volonté programmatique qui croise nouveaux besoins fonctionnels, soucis de prestige et exigences écologiques.



Le quartier international et la ville en résonance

3.1 _ De limite, la marge devient projet

La construction de l'imposant bâtiment administratif de Japan Tobacco International, à l'aplomb de la ligne de chemin de fer Lausanne - Genève à moins d'un kilomètre de l'OMS témoigne d'un mouvement innovant d'hybridation urbaine entre la ville et le quartier des Organisations internationales. Elle rend compte d'un mouvement de réagrégation jusque-là inédit du local en direction de l'international qui semble en quelque sorte jouer de l'opportunité du projet palimpseste du quartier et de ses ambitions en matière de nouveaux services et d'équipements, pour proposer sa reconquête par ses périphéries.

De limite, la marge devient projet et pourrait aussi potentiellement progresser en direction de l'intérieur du quartier international. Peut-on pour autant parler de reconquête de la ville historique sur le quartier des Organisations internationales? Les marges auront-elles raison de l'écrin de verdure, encore épargné, des Organisations internationales? Pour l'heure, il semble pour le moins difficile de se prononcer. Observons seulement que ce qui se produit du côté de la Japan Tobacco International ne constitue pas un cas isolé.

Les dynamiques excentrées existent déjà. Elles s'appuient sur quelques têtes de pont situées hors de notre périmètre d'étude. Il faut ici faire mention de la FICR qui revendique pleinement son intégration dans les territoires avoisinants à partir de la rencontre entre ses employés et la communauté locale. Les Unités d'action communautaire (UAC) de la Ville de Genève sont parties prenantes dans le vaste processus de consultation et de co-création qui prévaut au projet de démolition/reconstruction prochaine du siège social, et animent tant les fonctionnaires à l'interne, que le réseau associatif du Petit-Saconnex à l'externe. Ce projet articule concrètement une nouvelle perméabilité entre local et international en ouvrant le parc au public, en donnant accès au restaurant d'entreprise, en offrant la possibilité pour les privés d'utiliser certains espaces au rez-de-chaussée pour organiser des manifestations ou des débats, mais aussi en constituant un réseau de mobilités douces entre les différents points de la propriété.

Le bâtiment de Japan Tobacco International (JTI) à Sécheron est l'œuvre du cabinet d'architectes SOM (Skidmore, Owings & Merrill) de Chicago. Il sera le siège mondial de l'entreprise et réunira les trois sites du cigarettier nippon à Genève, soit 1'100 postes de travail. Fin du chantier prévue d'ici 2015.

3.2 _ Pratiques buissonnières du territoire

Parallèlement au grand récit officiel de la planification s'écrit donc une seconde histoire de l'aménagement de la Genève internationale qui, pour faire usage d'une « consommation rusée » du territoire, n'en apparaît pas moins jouer un rôle non négligeable dans sa reconfiguration à venir. Quand bien même ils ne disposeraient pas de moyens financiers conséquents, ces acteurs, situés hors du périmètre du plan du « Jardin des Nations », fabriquent aux interstices du pouvoir réglementaire les points de passage entre la ville ordinaire et la ville extraordinaire. Il est fort à parier que ce « savoir-faire » suisse et genevois dans la construction d'une proximité spatiale et sociale amendera positivement le projet palimpseste du quartier des Nations.

Ces initiatives témoignent, dans le cas genevois, du retour de la fabrique de la ville selon le modèle du « collage ». Ce n'est plus ici le « modèle » qui subordonne l'ensemble de la planification du quartier, mais plus simplement la mesure des adaptations ad hoc à promouvoir dans le cadre d'opportunités de situations et de contextes particuliers.

La logique de l'adaptation, de la mesure, de la « règle »¹, pour reprendre l'opposition établie par Françoise Choay, l'emporte désormais sur la volonté de figer par un plan-modèle préalable la configuration du quartier. De telle sorte que le territoire gagne en épaisseur, complexité et incertitude.

1) Françoise Choay, « La règle et le modèle », Le Seuil, Paris 1980.

De limite, la marge devient projet et pourrait aussi potentiellement progresser en direction de l'intérieur du quartier international. Peut-on pour autant parler de reconquête de la ville historique sur le quartier des Organisations internationales? Les marges auront-elles raison de l'écrin de verdure, encore épargné, des Organisations internationales?

Vers une relocation du global de l'exception dans du local ordinaire

4.1 En conclusion

Notre parti pris urbanistique, décrire les mutations d'un territoire et les aménités qui s'y développent toujours localement, propose un autre regard sur le rapport qu'entretenir la Genève internationale avec le monde global.

Selon le philosophe Peter Sloterdijk, la notion du «global» n'existerait pas, ou n'existerait plus. Seule «l'écume» de notre société post-historique, une émanation volatile, fragile et instable, attesterait de notre impossible présence dans le monde d'aujourd'hui.

Dans le cas de l'aménagement du nouveau quartier de la Genève internationale, nous ne saurions pleinement suivre le philosophe, tant le nouveau projet témoigne d'un consensus historique des acteurs politiques à aller de l'avant pour déjouer les pièges tendus à l'action humaine par toute forme de certitude, suffisance et convenance. Ce qui se joue depuis 2003 relève d'une volonté d'action publique et collective qui n'est pas sans rappeler les grandes heures politiques d'une Genève malmenée dans les temps de violence et d'incertitude géopolitique.

Par-delà les ambivalences qu'il peut recéler selon les lectures que tout citoyen peut en faire – le trop ou le pas assez – le Plan directeur de quartier dit du «Jardin des Nations» cherche à faire fructifier les atouts historiques de la Genève internationale en prorogeant l'hypothèse kantienne qu'un «monde meilleur» ne peut se départir des institutions d'une gouvernance mondiale éclairée.

Loin de céder aux sirènes du discours sur «la fin de l'Histoire» ou «la fin du Politique», largement réifiées par les discours sur la balkanisation des territoires et l'impuissance des Etats-nations et des Organisations internationales à faire face aux problèmes d'une «planète émiettée», la reconfiguration du quartier de la Genève internationale s'offre comme un projet d'avenir qui conçoit la nécessité de la densification comme la réponse nécessaire à une meilleure prise en considération de situations complexes d'un monde désormais multilatéral.

Il nous semble ainsi préférable de suivre les analyses du sociologue Bruno Latour qui considère nécessaire de «localiser le global». Car, comme il le soutient, l'irruption du global et de la pensée globalisée et globalisante ne serait qu'une manière d'affirmer et de construire une identité encore et toujours locale.

La relocation du global dans un local redistribué, selon des dispositifs de médiation qui connectent un lieu à d'autres lieux, offre comme caractéristique de jouer de ses avantages compétitifs et comparatifs.

En faisant le pari, somme toute modeste, de l'ouverture du quartier de la Genève internationale sur la

Genève locale, les acteurs publics marquent leur volonté de renforcer les possibilités d'une action locale significative des fonctionnaires internationaux et des citoyens genevois au profit d'un espace vécu riche en potentialités, mais aussi de parfaire, pour des institutions, une offre attrayante d'un double point de vue politique et fonctionnel.

4.2 ... et pour suivre les mutations de la Genève internationale

La mise en intrigue que nous avons faite du récit de la Genève internationale témoigne de l'importance de la trame narrative d'un urbanisme, qui inscrit les mutations en cours dans une densification planifiée d'un territoire, susceptible d'être lui-même débordé par des développements buissonniers du plan d'aménagement et des initiatives souples et évolutives des acteurs du lieu. Dans les interstices du pouvoir réglementaire s'élabore un art de bâtir original de la nouvelle Genève internationale dans une agglomération qui, selon les experts, demeurera la plus petite des villes mondialisées.

Genève ne devrait-elle pas seulement construire un nouveau quartier international de la densité? Devrait-elle diluer l'international dans un quartier ouvert sur les autres? Peut-elle parvenir à construire un quartier tout à la fois global et local, dans lequel le fonctionnaire international puisse habiter le quartier tout en assumant ses missions d'acteur du plus lointain? Peut-elle permettre aux habitants de s'approprier le destin global de sa propre ville et d'en être usager du monde?

Cette actualité posée sous forme de questions interroge la capacité et l'exigence des acteurs à développer un droit à la ville pour tous, qui justifie pleinement à la fois le maintien du débat public et la mise en débat public d'un droit collectif d'accès aux centralités urbaines et à leurs aménités. Par leurs capacités à construire l'espace public et à défendre toute forme d'engagement pour le déploiement d'un lien social fort, les architectes et les urbanistes ont un rôle de premier plan à jouer, pour faire du quartier de la Genève internationale le topoï qui rapproche et articule dans une et seule dynamique, le plus proche et le plus lointain. ♦

Rémi Baudou et David Gaillard

© P. BELLAROSCO





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Direction de l'aménagement du territoire

Service du plan directeur cantonal

GENEVE - GRAND-SACONNEX - PREGNY-CHAMBESY

Plan directeur de quartier "JARDIN DES NATIONS"

- [Light Green] Espaces verts accessibles existants (y compris zone sportive)
- [Dashed Green] Espaces verts accessibles futurs (y compris zone sportive)
- [Light Yellow] Espaces verts à caractère agricoles
- [Dark Green] Bois et forêts
- [Dark Green Line] Voies vertes structurantes
- [Orange] Esplanades, espace public et rues de villages
- [Red] Pontons
- [Purple] Passages sous ou sur voies, existants / à créer

Déplacements

- [Green Line] Parcours piétons, existants / à créer
- [Yellow Line] Parcours mixtes vélos-piétons, existants / à créer
- [Orange Line] Requalification de la route de Ferney et de l'avenue de France
- [Black Line] Modération du trafic
- [Blue Box] P+R futurs
- [Black Line] Ligne de chemin de fer
- [Black Box] Haltes RER
- [Blue Line] Ligne de tram, existante / extension en projet
- [Blue Dashed Line] Ligne de bus n° 28 (ligne des Nations)
- [Blue Circle] Arrêts de tram existants et futurs / arrêts de bus
- [Red Line] Autoroute et routes principales
- [Red Dashed Line] Route des Nations en projet
- [Black Circle] Adaptation de la jonction de Ferney

Bâtiments et potentiels constructibles

- [Blue Box] Bâtiments des Organisations Internationales et des Missions diplomatiques
- [Blue Box with dots] Potentiels constructibles pour les O.I. (politique de stationnement restrictive)
- [Blue Box with dots] Potentiels constructibles pour les O.I. (tours de la Route de Ferney), confirmés / à confirmer (politique de stationnement restrictive)
- [Blue Box with question mark] Utilisation du sol à définir à long terme
- [Green Box] Pavillons : divers équipements et services
- [Purple Box] Potentiel de transformation / extension de bâtiments existants
- [Red Box] Projets en cours

Hors périmètre de validité du plan



Mutations du quartier

En juin 2013, le Conseil Fédéral a décidé d'étendre le système des prêts FIPOI à la rénovation des bâtiments des Organisations internationales, sous la forme de contrats de prêt d'une durée de 30 ans avec un taux d'intérêt réduit. Plusieurs projets de rénovation sont concernés par cette nouvelle politique de soutien: Palais des Nations, BIT, OMS, UIT, FICR, etc. La FIPOI assure un rôle de conseillère auprès des Organisations internationales (OI) pour ces projets de rénovation.

OMS

- 1** Un crédit d'études de 14 mio a été accordé par le Conseil Fédéral pour le nouveau bâtiment envisagé. Ce dernier fait l'objet d'un concours international d'architecture à deux degrés. Le siège actuel, construit en 1959 par l'architecte Jean Tschumi, sera rénové par la suite, une fois le nouveau bâtiment achevé.

Campus Santé

- 3** Un PLQ a été élaboré suite au concours d'architecture remporté par le bureau LRS de Genève portant sur un bâtiment administratif de 1'200 places de travail. La demande d'autorisation de construire a été déposée et sera délivrée prochainement.

Centre œcuménique des Eglises

- 4** Un concours d'architecture a été organisé par le Centre œcuménique des Eglises pour valoriser sa parcelle de 34'000 m² dans le but de rénover ses propres bâtiments et de réaliser des immeubles administratifs et de logements, ainsi qu'une crèche pour les besoins de la Genève internationale.

BIT

- 5** Un comité de coordination, composé du BIT, de la Mission suisse, du Canton et de la FIPOI, a été mis sur pied pour gérer l'important projet de rénovation du siège du BIT construit par Nervi, Beaudouin et Camenzind en 1966. L'autorisation de construire a été délivrée en juillet dernier. Le coût des travaux s'élève à 273 mio env. qui seront financés par le BIT et un prêt de la FIPOI.

Concours Rénovation Projet en cours Réalisation

Tour des Feuillantines

- 6** Un appel d'offres est envisagé par l'Etat de Genève, avec la collaboration de la FIPOI, pour rechercher un investisseur, développeur, constructeur, afin d'ériger un bâtiment administratif destiné à la Genève internationale sur des parcelles appartenant à l'Etat. Les droits à bâtir des parcelles adjacentes appartenant à l'ONU pourraient être valorisés dans le cadre de ce projet. Une étude de faisabilité a été entreprise sur l'ensemble du périmètre pour analyser les contraintes et le potentiel à bâtir du site et une demande de renseignements a été déposée au Département de l'urbanisme. Une étude économique a été entreprise concernant la valeur des droits à bâtir des parcelles de l'ONU.

OMPI

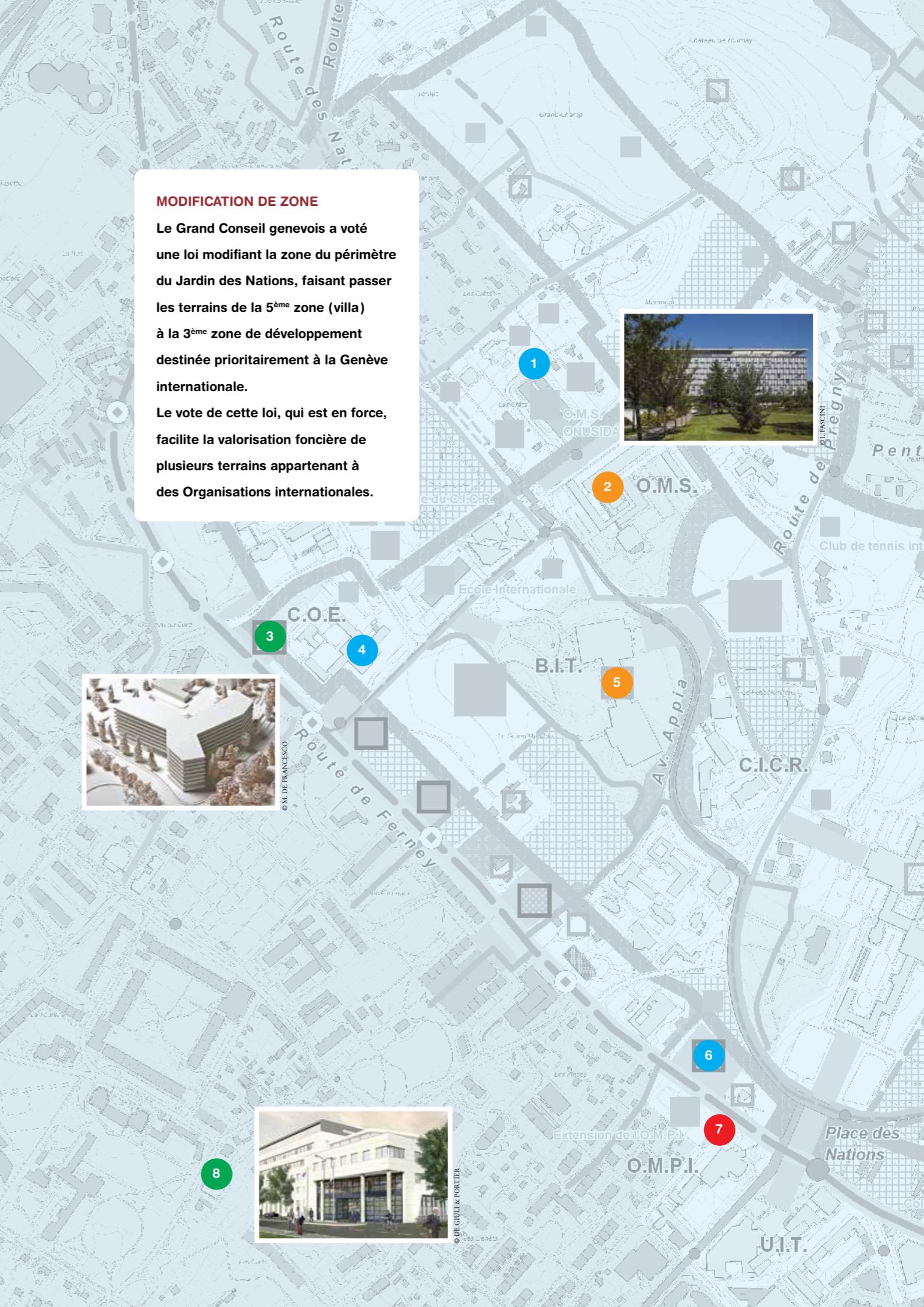
- 7** Suite à la réalisation du nouveau bâtiment administratif de l'OMPI, le bureau allemand Behnisch Architekten de Stuttgart a réalisé la nouvelle salle de conférence au croisement de la route de Ferney et du chemin des Colombettes.

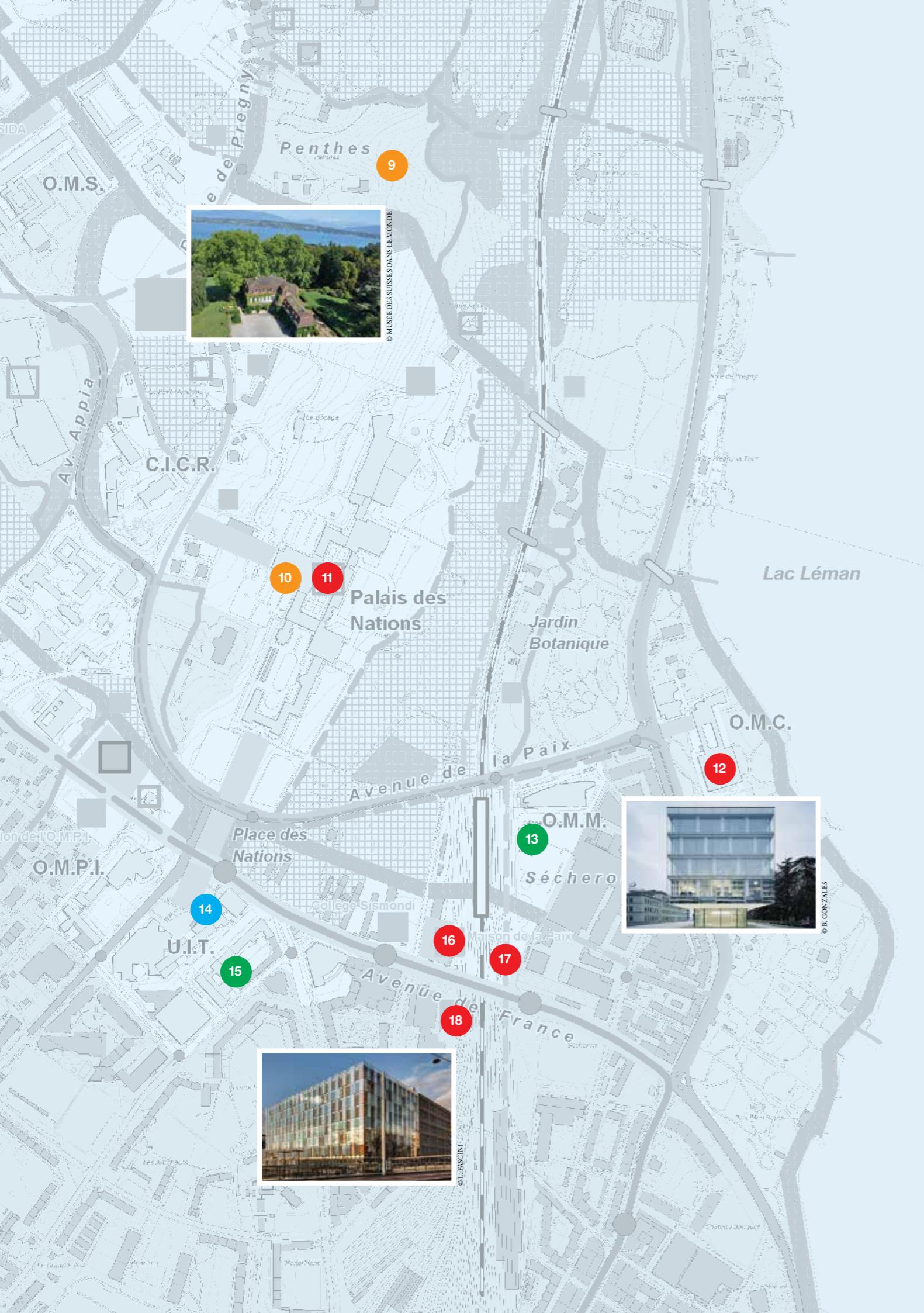
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge (FICR)

- 8** Le projet de démolition-reconstruction d'une partie du siège de la FICR s'est poursuivi avec la dépose d'une demande préalable de construire. Un crédit d'études de 5 mio a été accordé par le Conseil Fédéral pour ce projet du bureau genevois De Giuli & Portier, qui devrait se réaliser dès 2016. Un prêt de 50 mio sera sollicité par la FICR auprès de la FIPOI. Environ 300 collaborateurs seront relogés provisoirement durant le chantier.

MODIFICATION DE ZONE

Le Grand Conseil genevois a voté une loi modifiant la zone du périmètre du Jardin des Nations, faisant passer les terrains de la 5^{ème} zone (villa) à la 3^{ème} zone de développement destinée prioritairement à la Genève internationale. Le vote de cette loi, qui est en force, facilite la valorisation foncière de plusieurs terrains appartenant à des Organisations internationales.





Domaine de Penthes

9 Projet de réaliser un nouveau centre pour la Coopération mondiale, destiné à des réunions internationales de haut niveau, sur le domaine du Château de Penthes à Pregny-Chambésy. Le château serait rénové et complété par des salles de conférences supplémentaires. Un hôtel est également envisagé sur le domaine.

ONU / Strategic Heritage Plan (SHP)

10 L'Etat hôte (Confédération, Canton, Ville de Genève) a décidé de contribuer au financement de la rénovation du Palais des Nations, au moyen d'un prêt géré par la FIPOI portant sur les 50% du coût des travaux, estimés actuellement à 837 mio. Ce projet comporte une importante rénovation des bâtiments construits par les français Nérot & Lefèvre avec le genevois Julien Flegenheimer, mais aussi des installations datant pour la plupart des années 1930. Sans oublier la construction d'un nouveau bâtiment destiné à loger les services durant les travaux et à terme d'y accueillir l'Office des droits de l'homme. Le chantier devrait démarrer en 2017 et s'achever en 2023.

ONU / Travaux d'assainissement énergétique

11 La FIPOI a géré, au nom et pour le compte de l'ONU, les 50 mio accordés par la Confédération pour l'assainissement énergétique du Palais des Nations à Genève. Environ 1'600 fenêtres ont été remplacées ou rénovées et des améliorations énergétiques ont été réalisées (isolation thermique des toitures, pose de panneaux photovoltaïques et thermiques, remplacement de l'éclairage, ventilation et conditionnement de l'air).

OMC

12 L'ancien bâtiment construit par Georges Epiteaux en 1922 a été profondément rénové. L'ensemble du site de l'OMC au bord du lac est à présent reconfiguré. La concentration de ses activités a été organisée en trois étapes: rénovation du Centre William-Rappard et création de nouveaux espaces intramuros par le bureau genevois Group8, puis, suite à un concours international d'architecture, construction d'un nouveau bâtiment d'une capacité de 300 postes par Wittfoht Architekten de Stuttgart.

LA FIPOI L'ACTEUR INCONTOURNABLE

La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) est une fondation de droit privé à but non lucratif constituée en 1964 par la Confédération et le Canton de Genève pour faciliter l'implantation des OI à Genève. Dirigée par François Reinhard depuis 2007, elle est l'acteur incontournable de toute intervention architecturale et a permis à des dizaines d'OI de s'établir à Genève. La FIPOI, qui fêtera ses cinquante ans cet automne, voit sa mission élargie puisqu'elle doit désormais accompagner la rénovation du parc immobilier de la Genève internationale.

Japan Tobacco International

13 Le bâtiment abritera les activités administratives et industrielles du siège mondial de JTI. Il offrira 1100 postes de travail et un centre de conférences. L'immeuble est signé par le cabinet d'architectes SOM (Skidmore, Owings & Merrill) de Chicago.

UIT

14 L'étude du projet de démolition-reconstruction d'un des bâtiments de l'UIT s'est poursuivie, avec la mise en place d'un comité de coordination, composé de l'UIT, de la Mission suisse, du Canton et de la FIPOI. Un concours d'architecture international sera lancé pour ce nouveau projet qui abritera 450 collaborateurs env.

Immeuble administratif de Varembé

15 Le projet d'extension (env. 5'000 m²) a obtenu une autorisation de construire définitive. Une demande complémentaire a été déposée pour la réalisation d'un attique et une adaptation du sous-sol. Ce projet sera financé par la FIPOI qui en sera le propriétaire; les surfaces de bureaux seront louées aux missions diplomatiques et aux OI.

Campus de la Paix IHEID

16 La Maison de la Paix (IPAS, Neuchâtel) s'élève au bord des voies CFF en vis-à-vis de la Maison pour étudiants (Lacroix - Chesse, Genève). Ces bâtiments forment le Campus de la Paix IHEID.

FIPOI

18 Propriété de la FIPOI, ce bâtiment administratif réalisé par Group8 (Genève) est actuellement loué à des missions diplomatiques et à des OI.





De 2009 à 2013 : la nouvelle donne politique

Monsieur Alexandre Fasel, Ambassadeur suisse auprès des Organisations internationales (OI) à Genève, éclaire les principes de gouvernance qui gèrent le site.

Comment la Genève internationale fonctionne-t-elle, dans la complexité de la configuration mondiale actuelle ?

Nous le savons, la Genève internationale doit faire face à une concurrence mondiale et parfois, à des déconvenues importantes. Aussi, en 2009, suite à l'attribution du «Fonds Vert» à un autre continent, nous avons revu le modus operandi du dispositif.

Une réflexion stratégique a été entreprise dans le rapport conjoint Confédération - Canton - Ville sur les priorités de la Genève internationale. Rapport, qui fut publié en juin 2013.

Deux axes de travail ont été mis en avant: le «hardware» (le dispositif d'accueil, le bâti, les infrastructures, qu'il s'agit encore d'améliorer, un accent étant mis sur la rénovation fonctionnelle des bâtiments) et le «software» (la qualité de la «production diplomatique» de la Genève internationale) compétences humaines dans l'analyse de la gouvernance mondiale).

Cette double approche cherche à répondre à l'évolution récente de la gouvernance mondiale.

La gouvernance mondiale, c'est d'abord les grands centres de gouvernance, comme Genève, qui accueillent un nombre considérables de grandes Organisations internationales et quantité d'OI plus petites et d'ONG qui viennent s'y agglutiner pour former ce que l'on appelle des «clusters» thématiques, dont Genève est particulièrement riche.

Mais de plus en plus, la gouvernance mondiale prend également une forme plus diffuse, avec une pluralité accrue d'acteurs, le dédoublement de processus formels et informels et surtout un éparpillement géographique. On peut parler de nuages de gouvernance, en opposition aux centres de gouvernance traditionnels. Le nuage a ceci de caractéristique, à côté de sa composition gazeuse et donc insaisissable, qu'il entretient avec le territoire, le sol, un rapport libre, souple, une posture de surplomb aussi.

A partir de cette analyse, la position de la Suisse pourrait se synthétiser ainsi: «Soit c'est à Genève, soit c'est ailleurs. Et si c'est ailleurs, alors il faut que Genève y soit».



© D.R.

Voilà le point innovant du dispositif: Genève doit être présente partout (et pas seulement à Genève) avec des compétences qu'il s'agit de développer et de « promouvoir ». Son expertise dans des domaines comme ceux des droits de l'homme, de la paix et de la gestion des conflits, mais aussi sa capacité à appréhender les problématiques et la qualité qu'elle peut apporter au débat, participent d'une valeur ajoutée de la Genève internationale qui déborde les limites territoriales pour s'ouvrir au monde, partout où ces compétences sont requises. ♦

Au bord du lac, à deux pas du Parc Barton, le Centre William-Rappard, fraîchement rénové par Group8, dialogue avec la nouvelle extension de l'OMC réalisée par le bureau allemand Wittfoht Architekten de Stuttgart.



© P. BELLAROSCO

Le point de vue de la politique locale

**Entretien avec M. François Longchamp,
président du Conseil d'Etat,
chargé de la Genève internationale**

Quelles sont les enjeux actuels de la Genève internationale?

Il y en a au moins trois: faire vivre la Genève internationale, la développer et veiller aussi à la rénovation de ses bâtiments. Le cas le plus emblématique est celui du Palais des Nations. Il n'a jamais connu de rénovation profonde. C'est une véritable passoire énergétique. L'enjeu consiste donc à l'adapter aux normes actuelles, tout en respectant sa grande valeur patrimoniale et symbolique. Mille six cents fenêtres ont d'ores et déjà été remplacées. Et l'étude pour la rénovation se poursuit.

La même problématique se pose pour une grande partie des bâtiments du périmètre. Ils ont été construits pour l'essentiel dans les années 1960 et 1970. Tous ne présentent pas le même intérêt patrimonial ou architectural. Il faudra effectuer un tri pour conserver et rénover, mais aussi parfois pour démolir et reconstruire.

Comment procéderez-vous pour suivre ces dossiers?

Chaque situation est particulière. Certaines organisations ont des moyens financiers, d'autres pas. D'autres encore sont au bénéfice de droits à bâtir qu'elles pourraient mobiliser pour financer des opérations à venir.

En général, nous accompagnons les projets via la FIFIPOI, la Fondation des immeubles pour les Organisations internationales (OI), composée à part égale par la Confédération et l'Etat de Genève. Ce dispositif donne l'appui nécessaire afin que tout dossier de construction et de rénovation puisse se présenter sous les meilleurs auspices. Le soutien de la Confédération est déterminant.

Il faut savoir que, techniquement, les OI ne sont pas soumises au droit ordinaire. Elles l'appliquent par bonne volonté, mais pourraient à tout moment décider d'y renoncer. Cela oblige nos administrations à être plus performantes encore qu'elles ne le sont habituellement.

Quelle est actuellement la position de la Genève internationale dans le monde de la diplomatie?

Nous sortons d'une période de glaciation dans laquelle l'Europe n'était plus au centre du dispositif. Nous vivions sur la réputation du sommet Reagan-Gorbachev que seules les personnes de cette génération ont encore

en mémoire. Or, en quelques mois, trois événements majeurs se sont tenus à Genève: les sommets concernant l'Ukraine, la Syrie et l'Iran. Notre cité est redevenue un centre de négociations multilatérales. La présidence suisse de l'Organisation de coopération et de développement économique (OSCE) en 2014 a également contribué à ce retour.

Après une période de doute, la Genève internationale apparaît comme un feu dont il suffit de remuer les braises pour que cela reparte. Son rôle consiste à mettre en place le cadre permettant aux acteurs de se rencontrer et de négocier dans de bonnes conditions. Et il n'y a pas une autre ville au monde qui soit capable d'organiser un sommet en huit jours, dotée d'un aéroport international si proche et présentant des garanties comparables d'accueil hôtelier, de service et de sécurité.»

Il reste des difficultés, bien sûr. Le franc suisse est cher par rapport au dollar. Les bailleurs de fonds établissent leur budget en dollars et doivent raisonner en francs suisses pour payer les dépenses courantes (loyer, salaires, entretiens du bâti, etc). Mais de fait, cent septante-deux pays sont représentés à Genève. Les absents sont essentiellement des Etats des Îles du Pacifique qui n'entretiennent des relations diplomatiques qu'avec leurs voisins proches. On compte à Genève trente-six Organisations internationales, deux cent cinquante Organisations non gouvernementales disposant d'un statut d'observateur au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations unies (ONU) et plus de quarante mille fonctionnaires. Leur nombre est d'ailleurs en progression. Le dispositif est arrimé.

Pensez-vous que le rôle effectif de la Genève internationale est perceptible pour le citoyen?

Le référendum contre l'OMC en 2009 a eu à cet égard une signification politique très claire. Le résultat de la votation a été extrêmement positif car il a forcé les organisations à s'ouvrir et à parler de ce qu'elles font à la population. L'intérêt a été immédiat: j'en veux pour preuve le succès des journées portes ouvertes organisées régulièrement. Maintenant, l'ONU a une stratégie de communication pour montrer combien ce qui se passe à Genève a des conséquences concrètes sur la vie des habitants de la planète, et en particulier des plus délaissés, puisque les activités onusiennes à Genève se préoccupent aussi des droits humains. Genève sait parler vite et fort sur ces questions. Il faut le faire savoir. Et ce n'est pas forcément gagné d'avance.



«Après une période de doute, la Genève internationale apparaît comme un feu dont il suffit de remuer les braises pour que cela reparte. Son rôle consiste à mettre en place le cadre permettant aux acteurs de se rencontrer et de négocier dans de bonnes conditions.

Et il n'y a pas une autre ville au monde qui soit capable d'organiser un sommet en huit jours, dotée d'un aéroport international si proche et présentant des garanties comparables d'accueil hôtelier, de service et de sécurité.»

La question de la sécurité, nécessaire aux OI, n'est-elle pas un frein à cette perméabilité annoncée?

Les périmètres de sécurité existent et ils existeront toujours. Cependant beaucoup sont déterminés de façon minimale. Le problème, c'est que les bâtiments sont éloignés les uns des autres et qu'on ne les relie pas facilement. Le renforcement des trajets piétonniers et du tram permettront de traverser plus facilement cette portion de territoire et, de ce fait, le relier à des promenades ou des quartiers de la ville. Ce qu'on voit aussi concrètement, dans le projet du «Jardin», c'est la réappropriation d'espaces privés – ou en tout cas d'espaces fermés – pour en faire des espaces ouverts. Cela dit, les contraintes de sécurité pourraient évoluer en tout temps, en fonction de l'actualité internationale.

Et à l'avenir?

Comme l'a dit le président de la Confédération et chef du Département fédéral des affaires étrangères, Didier Burkhalter, lors du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération: «Genève, c'est l'ONU»!

J'ai le sentiment qu'on a passé un cap. Une nouvelle envie est en train de naître. Les gens sont demandeurs. Si on arrive, dans la décennie qui vient, à lancer toutes les rénovations nécessaires et les développements proposés dans le «Jardin des Nations», alors notre génération aura fait son travail.



Périmètre CEVA – Gare des Eaux-Vives

Un centre sportif, 250 logements et une crèche aux Eaux-Vives

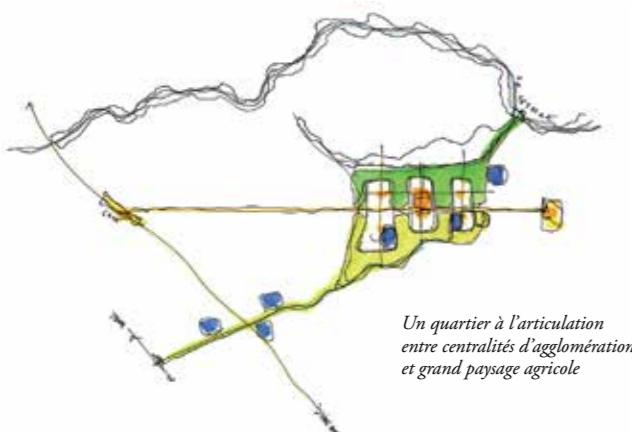
Le bureau lausannois Brauen+Wälchli, associé à Tekhne SA, est lauréat du concours d'architecture sur le périmètre de la gare CEVA-Eaux-Vives.

Les parcelles situées entre la rue Viollier, l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, le chemin Franck-Thomas et la route de Chêne en Ville de Genève dégagent une superficie de près de 26'000 m². La libération de ces terrains en surface grâce à la gare souterraine CEVA de Genève-Eaux-Vives offrira un nouveau « morceau de ville » à aménager. Outre la gare et le théâtre de la Nouvelle Comédie, cette nouvelle esplanade accueillera des logements, des équipements publics sociaux et sportifs, une vélostation et des parkings.

Mandats d'études parallèles

GP Communaux d'Ambilly

Au terme d'une procédure compétitive internationale, le groupement de bureaux¹ piloté par Urbaplan, ADR et Pictet architectes a été désigné lauréat du concours² dit « mandats d'études parallèles » (MEP) portant sur la seconde phase du grand projet des Communaux d'Ambilly.



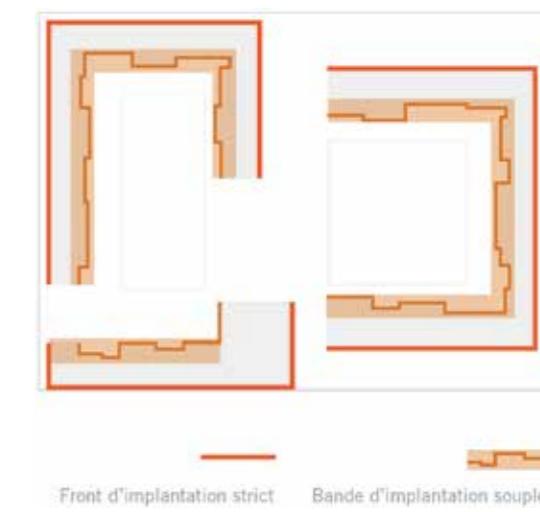
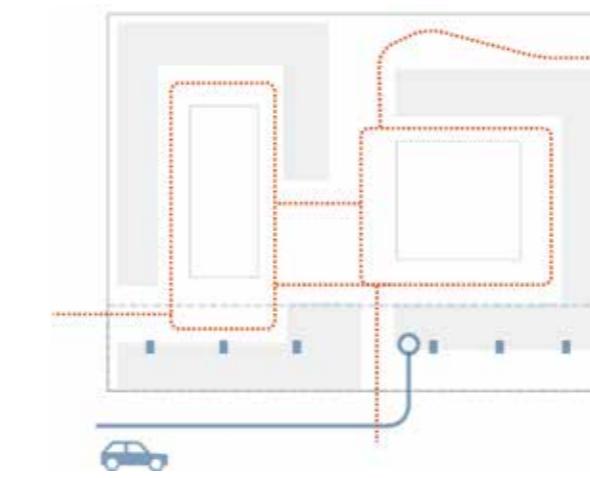
Du fait des planifications déjà en cours sur ce secteur, l'enjeu majeur du concours a principalement porté sur la définition d'un concept urbanistique qui puisse à la fois s'inscrire dans la continuité de ces planifications, tout en introduisant une forme de différenciation entre les pièces urbaines pour reconnaître leur caractère spécifique.

La proposition se traduit donc sous forme d'un plan qui permet une grande diversité de projets, tout en préservant un sentiment d'unité du quartier dans son ensemble. Elle se base sur quelques principes urbanistiques synthétiques qui garantissent la cohérence générale, tout en ne figeant pas à ce stade le projet dans une forme prédéterminée. ♦

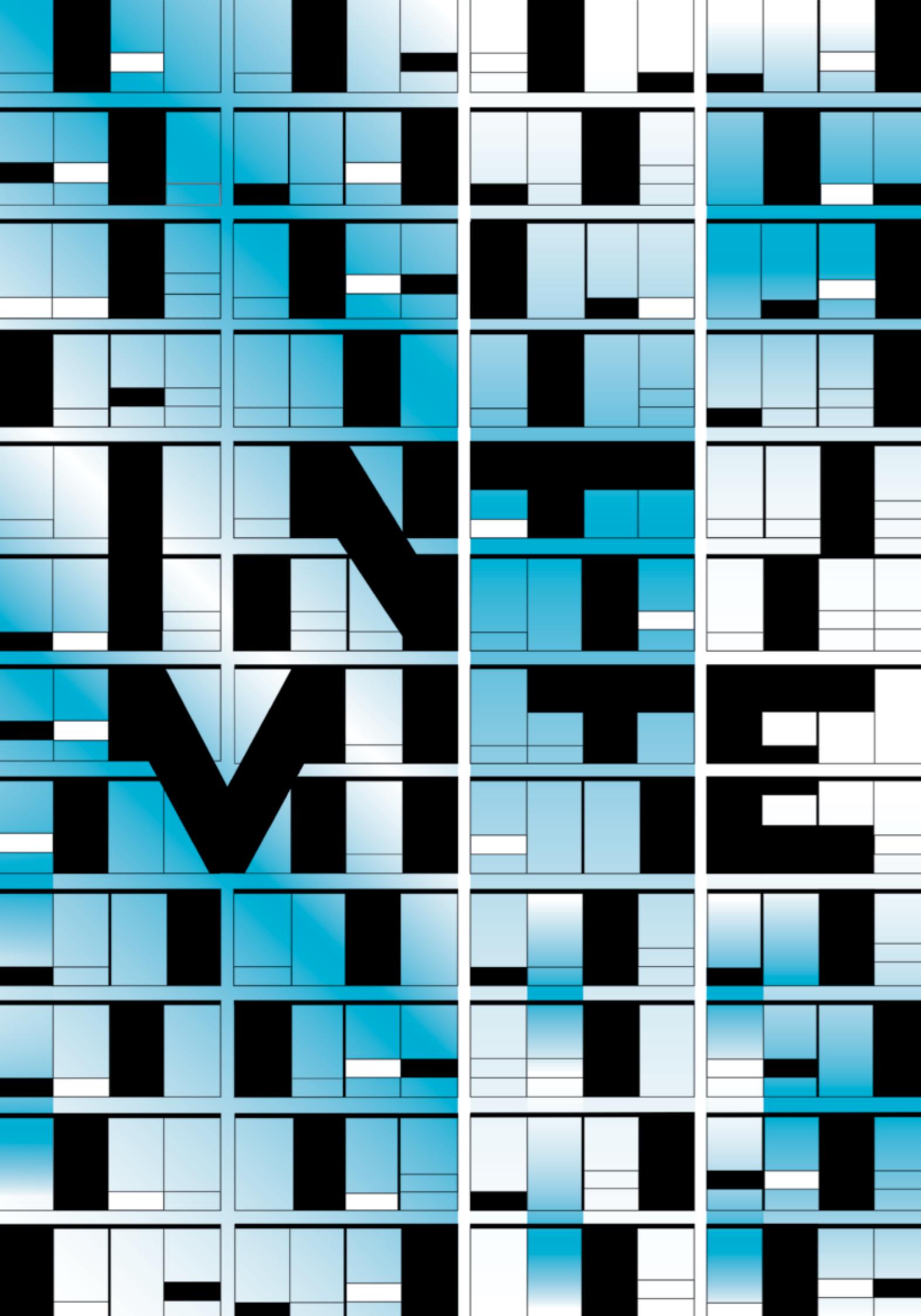
Igor Andersen

1) Bureaux associés : Viridis, BCPH, Cera, Amstein+Walther

2) L'exposition publique des projets des MEP se tiendra cet automne.



Un projet se basant sur quelques principes urbanistiques synthétiques : hiérarchie des espaces publics, orientation solaire, localisation des accès, définition des fronts.



© L. MARTINEZ

Maison de l'architecture

Saison 2014-2015

Cycle Intimité

Dans un monde globalisé où les informations s'entrechoquent, où les corps s'exhibent, où la notion de vie privée se relativise, l'intimité est une notion aujourd'hui à préserver. Cet espace fragile subit des bouscullements multiples, et se fait malmener sous l'effet des flux numériques. Qualifiant une valeur essentielle, secrète, intérieure, l'intimité définit également la part cachée de l'autre. Le domaine privé où chacun se ressource et s'inspire, l'espace vital fondateur à toute relation avec son environnement.

En architecture, l'intimité a plusieurs expressions. Elle imprègne un lieu comme elle accompagne un processus. Elle lie affectivement un architecte à son projet, de même que chaque habitant à son foyer. Dans l'architecture sacrée, une réflexion sur l'intimité est fondamentale dans la conception d'un lieu de recueillement intérieur. Elle se décline aussi dans les projets de micro-architecture, conséquences en volume d'un individualisme exacerbé ou d'un exercice de frugalité indispensable. L'intimité détermine encore la transparence, en modulant le dévoilement d'un intérieur selon ce qui veut bien être montré, un rapport à l'extérieur, une ouverture sur le monde.

Autant de facettes d'un prisme que la Maison de l'architecture de Genève se propose de mettre en lumière durant sa saison 2014/2015 (www.ma-ge.ch).

Exposition «_IMPORT GENEVE» dès le 13 novembre 2014 à Barcelone

L'association AAAB, Agencia de Apoyo a la Arquitectura de Barcelone, et la MA proposent une deuxième édition commune du projet « Cities Connections ». Cette manifestation a pour but de promouvoir, en miroir, entre Barcelone et une autre région, le patrimoine de qualité réalisé récemment. Initié par l'AAAB après la connection «_IMPORT TICINO» en 2013, cette manifestation permettra cette fois de faire connaître à Barcelone, l'architecture contemporaine réalisée à Genève, et vice-versa. Le thème choisi pour l'exposition «_IMPORT GENÈVE» est « Logement collectif: état des lieux ». Ainsi, le 13 novembre, vingt architectes genevois présenteront leurs travaux à Barcelone et, en février 2015, les architectes de Barcelone seront exposés au Pavillon SICLI.

Exposition et conférences en février 2015
Pavillon SICLI / 45, rte des Acacias
1227 Les Acacias, Genève

Séance architecture et cinéma

En partenariat avec la Cinémathèque suisse, Tracés, le Silo et les Cinémas du Grütli.

Un mois sur deux, la revue romande Tracés, la Cinémathèque suisse, la Maison de l'architecture, les Cinémas du Grütli et le collectif Le Silo examinent les liens entre architecture et cinéma.



© KLUTE, DALAN J. PAKULA, 1971

Chaque séance est une invitation à regarder le cinéma et l'architecture différemment. En inversant les rapports de l'intrigue à son décor et en faisant de l'espace du film le principal protagoniste de la fable, c'est une autre histoire – réelle et imaginaire – de l'architecture qu'il s'agit de raconter.

La séance du 8 octobre 2014 se penche sur l'évolution de la représentation de la ville américaine, dans le contexte du passage du film noir au film de complot dans le cinéma des années 1970, avec la projection de « Klute » (Alan J. Pakula, 1971) aux Cinémas du Grütli à 20h30. Une présentation de cette soirée aura également lieu à Lausanne à la Cinémathèque suisse au Casino de Montbenon le 21 octobre 2014 à 21h.

«Klute» de Alan J. Pakula (1971)

Tom Gruneman est un père de famille sans histoires. Il disparaît subitement sans laisser de traces, si ce n'est une lettre obscène envoyée à une call girl new-yorkaise. Bree Daniels est une jeune femme sexuellement libérée, mais profondément vulnérable. Elle aurait aimé faire du théâtre, mais elle doit assurer sa subsistance en jouant la comédie du plaisir à des hommes en voyage d'affaires.

« Klute » d'Alan J. Pakula, 1971
Mercredi 8 octobre 2014, 20h30, Genève
Cinémas du Grütli / 16, rue du Général-Dufour

CONFÉRENCES DU CYCLE INTIMITÉ

2014

- 2 octobre
PEZO VON ELLRICHSHAUSEN
- 30 octobre
ERWAN BOUROULLEC
- 20 novembre
ELLI MOSAYEBI

2015

- 15 janvier: **LVPH**
- 19 février
REIULF RAMSTAD
- 5 mars
JEROME DE MEURON
- 19 mars
GERARD WAJCMAN



MAISON DE
L'ARCHITECTURE
GENÈVE

Données du territoire en libre-service

Restons attentifs à leur précision !

En adoptant les principes de l'«Open Data», c'est-à-dire l'ouverture de la diffusion des données publiques liées au territoire, le réseau de partenaires du Système d'information du territoire à Genève (SITG) met à disposition gratuitement, depuis juin, un grand nombre de données géoréférencées en libre-service, téléchargeables sous de multiples formats, à partir des diverses plateformes de géo-services.

Dans le cadre de leurs activités, les mandataires architectes, ingénieurs civils et spécialisés, ainsi que les ingénieurs géomètres, sont les premiers concernés par cette ouverture. L'accès direct par internet des données liées au territoire permet de gagner un temps précieux. L'époque où il fallait se déplacer d'un service public à l'autre, pour collecter les informations géographiques utiles et nécessaires à l'étude exhaustive d'un projet, est maintenant révolue. Il est possible aujourd'hui d'obtenir tout, ou presque, en libre-service, aussi bien en format raster qu'en format vectoriel, exploitable par tout système interactif graphique.

Il y a lieu cependant de rester attentif à la qualité des données, en termes d'actualité et d'exhaustivité, mais surtout en termes de précision et de fiabilité.

Prenons l'exemple de la mensuration officielle, qui fournit les informations de base telles que les limites de propriété, les bâtiments hors-sol et sous-sol et les objets divers (murs, couverts, etc...). Les données cadastrales informatisées sont disponibles en libre-service, mais elles sont de qualité fort différente suivant les communes et les secteurs concernés. Certains plans sont issus de mensurations numériques récentes. Les objets représentés sont de qualité adéquate, car ils ont été relevés à l'aide d'instruments de mesure modernes et leur position a été calculée avec une précision de l'ordre de 3 à 5 centimètres. D'autres plans, en revanche, proviennent de mensurations dites «semi-graphiques» exécutées entre 1945 et 1965. Les données ont alors été digitalisées sur des plans cartons originaux aux échelles 1:500 et 1:1000, générant des points dont les coordonnées sont précises de 10 à 30 centimètres près. Pour ce type de mensuration, l'ingénieur géomètre officiel peut, à partir des mesures d'origine conservées



valider cette délimitation par le service ad-hoc de l'Office de l'urbanisme, afin de fournir au mandataire une information fiable et non équivoque.

Le cadastre forestier est également de précision variable. Il intègre à la fois des relevés de terrain dûment géoréférencés de bonne qualité, mais également des contours qui sont imprécis de plusieurs mètres, car ils ont été obtenus par simple digitalisation de la couverture végétale sur des orthophotos aériennes. Dans ce cas, un constat in situ de la lisière du boisé par l'inspecteur des forêts et l'ingénieur géomètre officiel permet d'obtenir une délimitation précise et sans ambiguïté.

Accessibles en libre-service les données sont suffisantes pour la plupart des applications. En effet, des informations de base de 30 à 50 cm près peuvent être adéquates pour une étude d'avant-projet sans contrainte planimétrique spécifique.

Par contre, il y a lieu d'être particulièrement prudent dans les cas où une très grande précision s'avère indispensable, comme par exemple pour le calage fin d'un projet de construction. Une utilisation inadéquate de données géographiques trop peu précises peut engendrer de fâcheuses conséquences sur le développement et la réalisation d'un projet de construction. Plus les contraintes sont nombreuses et plus le risque est grand.

L'ingénieur géomètre breveté reste un partenaire nécessaire, pour conseiller et aider les mandataires architectes et ingénieurs en matière de données géoréférencées, et pour leur fournir des informations planimétriques et altimétriques répondant concrètement à leurs besoins spécifiques. ♦

Pour l'AGG,
Pierre-Yves Heimberg



Surélévation du bâtiment de la FER à St-Jean, menée par les architectes Giorgio Bello et Aydan Yurdakul sous l'égide du concepteur initial François Maurice.

ment soutenu par l'AGA. La mise en œuvre des nouvelles procédures d'Autorisation de construire, par exemple, concerne tout particulièrement nos membres. Si le nouveau traitement des Autorisations par procédure accélérée (APA) semble bien fonctionner, les procédures pour les Demandes définitives (DD) doivent encore faire leurs preuves. Plusieurs membres de l'AGA ont fait part de certaines difficultés rencontrées à cet égard. Nous participerons donc au groupe de travail mis en place par la FAI pour comprendre les obstacles rencontrés lors de l'élaboration des DD et les traiter ainsi avec le Département.

D'autres chantiers se préparent également pour l'Association, parmi lesquels certaines questions relatives aux relations de travail. Les conditions cadre du marché du travail doivent être bien définies afin de préserver une concurrence loyale pour les bureaux genevois vis-à-vis des bureaux confédérés ou étrangers et également garantir l'accès équitable au marché public. L'AGA, en tant qu'association patronale, est dépositaire de la convention collective de travail des bureaux d'architectes à Genève. Cette dernière datant d'une quinzaine d'années, l'Office cantonal de l'emploi a mené une enquête unilatérale sur les usages en cours dans la profession. Certaines conclusions de cette enquête, mises en œuvre dans les usages de l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT), devront certainement être réexaminées. L'AGA s'y emploiera attentivement. ♦

Pour l'AGA,
François de Marignac,
président



2014

Chantiers de l'année

Depuis février, date de la parution du dernier Interface, beaucoup d'événements se sont produits.

L'AGA a tenu son assemblée générale dans le nouvel étage surélevé du bâtiment de la FER. Menée par les architectes Giorgio Bello et Aydan Yurdakul sous l'égide du concepteur initial François Maurice, cette brillante rénovation apporte une contribution au débat architectural sur le thème des surélévations. Cette problématique actuelle interroge tout particulièrement les architectes genevois.

Lors de cette assemblée, deux nouveaux membres ont été nommés au sein du comité: Marc Nemeth et Michel Grosfilier qui ont repris la fonction de secrétaire. Ils remplacent Marc Rossé et Athanase Spitas. Ces derniers ont activement œuvré au sein de notre association pendant de nombreuses années. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour leur engagement et tout le travail effectué.

La FAI est de plus en plus sollicitée pour se prononcer sur des projets de loi concernant les professions de la construction, et participe à de nombreux groupes de travail avec l'Etat. Un processus active-

Marchés publics

L'AGI, en collaboration avec la SIA Genève, exprime son inquiétude

A la suite de l'ouverture d'appels d'offres récents dans le domaine de l'ingénierie civile dont les résultats étaient particulièrement alarmants, le comité de notre Association saisit l'opportunité d'exprimer son inquiétude sur l'organisation des procédures de marchés publics et de leur évaluation.

En effet, nos associations professionnelles et académiques, Association genevoise des ingénieurs (AGI) – Société suisse des ingénieurs et architectes, section Genève (SIA Genève), regroupées sous la houlette de la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), ont réuni leurs forces pour vous présenter leurs réflexions et vous inviter à la discussion. Les différentes commissions et groupes de travail de nos associations (Commission des concours et des appels d'offres, Groupe professionnel des ingénieurs) ont beaucoup travaillé sur le développement des procédures et sur la manière d'organiser les appels d'offres. Leurs recommandations ont en général porté leurs fruits, mais, malgré tous nos efforts, ne sont pas toujours entendues au sein de certains organismes étatiques et du secteur privé.

Qu'espérons-nous par ces lignes? Vous sensibiliser sur le fait que la qualité des prestations a un coût qui est directement lié au lieu de la prestation. Après plusieurs années de bataille, nous avons réussi à mettre en application une convention collective de travail à Genève (étendue et de force obligatoire), et nous la respectons. En tant que professionnels, il est de notre devoir de fournir des prestations de qualité. Mais, malgré tous les efforts consentis, il est impossible pour un mandataire local de rivaliser avec des bureaux venant de l'étranger ou de cantons éloignés appliquant des prix extrêmement bas. Cette situation nous inquiète et nous espérons que les organisateurs des procédures soumises aux marchés publics seront très attentifs à la qualité des dossiers présentés, en tenant compte, lors de l'évaluation, d'autres critères que celui du prix. Nous estimons que les bureaux

pratiquant des offres basses n'ont probablement pas des charges sociales élevées, ne forment pas d'apprentis et des jeunes ingénieurs, alors que le besoin de relève est important et difficile à assumer.

En analysant la méthode d'évaluation des offres selon le «Guide romand des marchés publics» qui n'a pas force de loi, nous constatons que celle-ci permet à l'adjudicataire d'établir ses propres critères, notamment par rapport à l'évaluation de la qualité économique d'une offre. Ainsi, la méthode des «coûts au carré» peut être ramenée à une version d'évaluation linéaire du coût ou à des méthodes prenant en compte le coût moyen des offres présentées. En outre, selon notre expérience, la pondération économique ne devrait pas dépasser 20 à 25% de la note globale, sinon il est quasiment certain que cette dernière l'emportera.

Il ne faut pas oublier que la qualité des prestations a un impact très important sur le coût et la pérennité d'un ouvrage. Lorsque le nombre d'heures réalisé sur un mandat diminue, le risque de réduction des prestations augmente, notamment en ce qui concerne l'étude des variantes, les analyses économiques, les présences aux séances de coordination, la maîtrise des budgets, etc...

Certains maîtres d'ouvrage ne souhaitent pas s'adjointre des membres externes dans le jury d'évaluation. Ne serait-il alors pas plus simple de faire preuve d'ouverture d'esprit et de suivre la logique de 80% des procédures pour rendre les offres plus accessibles? Il nous semble quant à nous qu'une participation plus importante renforcerait par ailleurs l'acuité d'un regard externe et critique, une attitude nécessaire, pour ne pas dire bénéfique.

Quant aux appels d'offres pour les groupes pluridisciplinaires, nous déplorons que, ces derniers temps, beaucoup soient faits de manière trop restrictive pour les bureaux spécialisés en technique du bâtiment. Il nous paraît plus judicieux de séparer les appels d'offres par branche de technique spécifique, ou d'accepter que la formation d'une équipe ne se fasse qu'au deuxième tour de la sélection. Cette solution permettrait de donner plus de souplesse et de choix du mandataire à l'adjudicateur.

A travers cette lettre ouverte qui est aussi un cri d'alarme, nous voulons rappeler notre volonté de travailler avec les collectivités publiques et privées dans un climat de confiance et de respect. Nous sommes toujours attentifs à participer au développement de notre canton de manière active et dans une recherche constante de qualité, afin de promouvoir le métier d'ingénieur à travers des réalisations modernes et à la pointe du progrès. Dans notre métier, nous devons constamment respecter des normes et des règlements de toutes sortes. Pourquoi ne pas avoir enfin une norme AIMP commune à tous et qui soit respectée par tous?

L'AGI souhaite instaurer le dialogue pour entamer, dès aujourd'hui, un large débat sur toutes ces questions et aboutir très vite à une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties engagées dans ce processus. ♦

Pour l'AGI,
Jiri Horsky,
président



